

AVIS PUBLIC

Relatif à une assemblée publique de consultation à être tenue le 1^{er} mai 2023, à 18 h 30, concernant le projet de règlement # 426-2023 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance régulière tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de Franklin a adopté le projet de Règlement suivant :

Premier projet de règlement # 426-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Ce Règlement vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet. Le projet de règlement est affiché sur le site Web de la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 1^{er} mai 2023**, à 18 h 30, au Centre récréatif (2555, rue du Parc). Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de Règlement.

Donné à Franklin, ce 17 avril 2023,



Simon St-Michel
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Simon St-Michel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 17 avril 2023,



Simon St-Michel
Directeur général et secrétaire trésorier